



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 03

Réunion restreinte du : 11 octobre 2021.

Lieux : Yvetot

Président de séance : Mr Vincent ALVAREZ

Sont présents : MM Pierre COLLETTE, Michel MONNIER, Jacques CHANCEREL, Jean-Pierre VILPOIX,

➤ Homologation du 1^{er} tour du challenge U11

Tous les centres sont homologués sur les scores inscrits sur les feuilles de match

- **Centre de Quincampoix**

Forfait déclaré de l'AC BRAY EST 2 - amende de 50€ selon les dispositions à l'annexe financière du DFSM

- **Centre de la Bouille Moulineaux**

Forfait non déclaré de CAUDEBEC ST PIERRE FC 4 – amende de 75€ selon les dispositions à l'annexe financière du DFSM

- **Centre de Gravenchon**

Forfait non déclaré du HAVRE AC 2 – amende de 75€ € selon les dispositions à l'annexe financière du DFSM

- **Centre de Barentin**

Forfait non déclaré de l'ENT HERICOURT/VEAUVILLE/ETOUTEVILLE 1 – amende de 75€ € selon les dispositions à l'annexe financière du DFSM

Centre de Sainte Adresse But

Forfait non déclaré de US CAP DE CAUX CRIQUETOT 1 – amende de 75€ € selon les dispositions à l'annexe financière du DFSM

Centre de Petitville

Forfait non déclaré de ANGERVILLE L'ORCHER 1 – amende de 75€ € selon les dispositions à l'annexe financière du DFSM

Une amende de 20€ est infligée, pour envoi hors délai du dossier, en référence à l'annexe financière du DFSM, à :

FC LIMESY

ENT VIENNE ET SAANE

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 76 52 81 72

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



- La commission procède au tirage au sort du 2^{ème} tour du challenge U11 et de la consolante
- Aucune autre question n'apporte de commentaire

Le président de séance
ALVAREZ Vincent

le secrétaire
MONNIER Michel